



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Pauline SOBOL  
Tél. 02 36 17 46 33 - Fax : 02 36 17 46 87  
Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le **8 JUIL. 2018**  
Le Président de Mission régional  
de l'Autorité environnementale

à

Madame la Préfète d'Eure-et-Loir  
Place de la République  
CS 80537  
28019 CHARTRES Cedex

**Objet :** Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

**Dossier :** Captage d'alimentation en eau potable "des Pré Hauts" F1 et F2 à Vert-en-Drouais (28)

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le :** 02/05/2018

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale :** 02/07/2018

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Le Président de la mission régionale d'autorité  
environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le DREAL  
DDT 28